

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29

## **VILLE DE BRIARE**

### **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### **Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

#### **Absents excusés :**

Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

#### **Procuration a été donnée à :**

Monsieur LHOSTE Laurent donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique  
Monsieur DE SAINTE CROIX donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Monsieur LE DEM donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne  
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à KHEDDAR Haiate  
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

#### **Délibération N° 2024-087 : DON DU « KLUB DES ENTREPRENEURS » AUX ASSOCIATIONS BRIAROISES.**

**Considérant** que la commune a reçu un chèque de l'association « Le Klub des Entrepreneurs » dont le montant s'élève à la somme de 4.304.89 €.

**Considérant** que les membres de cette association souhaitent que cette somme soit distribuée à l'ensemble des associations Briaraises.

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCORTE** ce don et **AUTORISE** le Maire à le distribuer selon les conditions énoncées ci-dessus.

Le 25 novembre 2024

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET